26, 27 et 28 AVRIL 2019 FESTIV'DANCE 2019
1er Mai 2019 WORKSHOP'DANCE 2019
PASINO de Saint-Amand-les-Eaux

REGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 1 : PRESENTATION

Le concours **Festiv'Dance** est une manifestation dont le but est avant tout de donner l'occasion à des danseurs passionnés de se produire sur scène dans une ambiance respectueuse et festive !
Le concours est ouvert aux clubs, associations et écoles de danse amateurs et semi-professionnelles.
Les groupes composés uniquement de danseurs professionnels ne sont pas autorisés à concourir.
Merci de votre compréhension.

Scène : 250 m²

ARTICLE 2 : DISCIPLINES

- **Modern'Jazz**
- **Hip-Hop**
- **Autres Styles (ex : orientale, dance hall, street jazz, contemporain…)**

! Seules les trois disciplines citées ci-dessus sont autorisées !
Les disciplines telles que la danse classique, le théâtre et la comédie musicale sont interdites.

ARTICLE 3 : CATEGORIES ET NIVEAUX

3.1 CATEGORIES :

- **CLUBS** (chorégraphies créées par des amateurs non diplômés)
- **ECOLES** (chorégraphies créées par des professeurs diplômés d'Etat)

3.2 NIVEAUX :

SOLISTES
- **PRE-ADOS** : candidat ayant entre 7 et 12-13 ans le jour du concours
- **ADOS** : candidat ayant entre 13 et 15-16 ans le jour du concours
- **ADULTES** : candidat ayant plus de 16 ans le jour du concours

DUOS/GROUPES
- **PRE-ADOS** : moyenne d'âge du duo/groupe comprise entre 7 et 12-13 ans le jour du concours
- **ADOS** : moyenne d'âge du duo/groupe comprise entre 13 et 15-16 ans le jour du concours
- **ADULTES** : moyenne d'âge du duo/groupe supérieure à 16 ans le jour du concours

! Attention !
Si un danseur participe dans deux clubs, associations ou écoles, veuillez l'indiquer sur sa fiche d'inscription !

ARTICLE 4 : CHOREGRAPHIES

Le choix du thème de la chorégraphie est libre.
Cependant, les prestations ne pourront pas être la copie de clips vidéos (chorégraphies, décors, costumes…). Tout groupe ne respectant pas cette règle sera disqualifié.

4.1 DUREES :

SOLO/DUOS : 1min à 2min **GROUPES :** 2min à 4min30

! Aucun abus ne sera toléré !

Toute chorégraphie dépassant le temps imparti sera interrompue et pénalisée. Sous l'oeil des membres du jury et le régisseur. Montre en mains. (arrêt de la musique au delà de 4min30)

4.2 ACCESSOIRES/DECORS :

Les accessoires et/ou décors ne doivent **pas être trop volumineux,** et doivent respecter les règles élémentaires et normes de sécurités. Tout doit être facilement **monté et désinstallé par vos propres moyens, dans un délai très rapide. Nous vous rappelons qu'il n'y aura ni ouverture et fermeture de rideaux.**

Il est Strictement INTERDIT de projeter des paillettes, farine, sable ou tout autres projectiles sur scène sous peine de disqualification du groupe.

ARTICLE 5 : MUSIQUES

Le choix de la musique est libre.
Tous les audios des chorégraphies doivent être envoyés par mail (**ludovic.dhote@wanadoo.fr**) en **format MP3** afin de mieux préparer la programmation et de vérifier la qualité sonore, **au plus tard le 7 AVRIL 2019**, en indiquant les références (discipline, catégorie, niveau, nom de l'asso/club/école, titre de la chorégraphie).
Le jour du concours, nous vous prions d'amener une **clef USB**, sous enveloppe référencée elle aussi, avec un seul dossier intitulé « FESTIV'DANCE 2019 », et en y ajoutant la/les musiques en cas de soucis de lecture de votre musique envoyée par mail.
Aucun autre support musical ne sera accepté et Aucun changement musical ne sera pris en compte !

ARTICLE 6 : INSCRIPTIONS

6.1 FRAIS D'INSCRIPTION

SOLO : 15€
DUO : forfait de 20€
GROUPE : forfait 35€ pour 1 groupe / 65€ pour 2 groupes / 85€ pour 3 groupes

6.2 MODALITES D'INSCRIPTION :

! DATE LIMITE D'INSCRIPTION : LE 31 MARS 2019 !

Ne pourront participer au concours que les clubs, associations et écoles qui auront retournés leur fiche d'inscription accompagnée du paiement des frais d'inscription **dans les délais.**
Aucun frais d'inscription ne sera remboursé en en cas d'annulation de participation, quel que soit le motif.

Merci de vérifier que **toutes les pièces** demandées sont présentes :

- Le dossier comprenant la **fiche d'inscription, l'acceptation du règlement et l'autorisation de droit à l'image** dument remplies et signées par le responsable légal de l'inscription
- Un **chèque du montant total** des frais d'inscription (chèque encaissé après l'événement)
- Le bon de commande de la restauration.

! Attention !

L'inscription ne sera prise en compte que si le dossier est complet.
Aucune modification ne pourra être apportée au dossier après son envoi.
Aucune inscription par mail ou envoi de documents par mail ne sera toléré.

Envoi uniquement par courrier à :

Association THE DANCERS – M. DHOTE Ludovic
Concours FESTIV'DANCE 2019
1030 Chemin de l'Empire
59230 SAINT-AMAND LES EAUX

ARTICLE 8 : JURY ET NOTATION

Le jury sera composé de professionnels de la danse, de danseurs et de personnalités. Il est libre de ses appréciations et **ses décisions sont souveraines et sans appel**. Il évalue chaque aspect de la chorégraphie (technique, artistique, choix musical, costumes, mise en scène…). Il peut également reclasser un/des candidats s'il estime qu'ils sont inscrits dans une mauvaise discipline ou catégorie.
Lors de la remise des prix, les candidats connaîtrons uniquement leur classement général (1er, 2ème, 3ème…).
Les notes détaillées seront disponibles 7 à 10 jours après le concours, sur notre site internet.
Les membres de l'organisation de l'association The Dancers n'est en rien responsable des notes et classements attribués par les juges.
Les membres du jury restent à votre disposition à la fin de l'événement afin de connaître leurs appréciations et aussi vous apporter des conseils sur votre création chorégraphique.

ARTICLE 8 : RECOMPENSES

Money Price (qui sera dévoilé prochainement) Trophées, diplômes, stages de danse à la journée WORKSHOP'DANCE 2019, cadeaux … seront remis aux candidats sélectionnés par le jury.
Des « prix spéciaux » peuvent être décernés, comme le « prix du public » qui fera remporter un stage de danse professionnel, ou le « prix du meilleur costume ».
Les premiers de chaque niveaux bénéficieront des frais d'inscriptions gratuits lors de l'édition 2020 de Festiv'Dance. De plus, les prix d'excellence remporteront la somme de 150€.

ARTICLE 9 : DROITS D'ENTREE

Le prix des places est fixé à **15 €** (tarif unique) pour le public. **Placement libre.**
L'entrée est gratuite pour les danseurs participants ainsi que leurs accompagnateurs (1 seul accompagnateur par groupe de moins de 15 danseurs, 2 accompagnateurs autorisés au-delà).

! Attention !
Seuls les danseurs et accompagnateurs inscrits sur les fiches d'inscription seront autorisés à entrer gratuitement. Tout danseur ou accompagnateur supplémentaire non inscrit devra payer sa place d'entrée. De plus, les accompagnateurs doivent arriver **en même temps** que les danseurs pour emprunter l'entrée des artistes et obtenir leur entrée gratuite. Ils ne seront pas autorisés à y accéder seuls.

ARTICLE 10 : DEROULEMENT DU CONCOURS

10.1 PLANNING DU CONCOURS

Le concours se déroulera ainsi :

- **Vendredi 26 AVRIL 2019 à 20H : discipline Hip-Hop, pré-ados/ados/adultes, groupes/duos/solo**
- **Samedi 27 AVRIL 2019 à 18H : discipline Modern'Jazz et Autres Styles, adultes, groupes/duos/solo**
- **Dimanche 28 AVRIL 2019 à 14H : discipline Modern'Jazz et Autres Styles, pré-ados/ados, groupes/duos/solo**

Les ordres de passages seront organisés une semaine avant le concours et vous seront communiqués sur document dès votre arrivée le jour du concours.

10.2 POUR LES CANDIDATS :

Les participants devront êtres présents :

- **à 18h00** pour le vendredi 26 avril 2019
- **à 16h30** pour le samedi 27 avril 2019
- **à 12h30** pour le dimanche 28 avril 2019

Une boisson sera offerte aux danseurs après chaque représentation.

Il est interdit de répéter et d'utiliser une source sonore dans la salle du Pasino, par respect pour les autres groupes, et pour le public. Les danseurs qui ne respecteront pas cette règle seront disqualifiés.

Nous vous proposons de mettre en place lors de votre arrivée une commande de sandwich afin que les danseurs puissent se restaurer à leur arrivée. Pour cela, nous vous recommandons de remplir le bon de commande joint au dossier et ainsi nous le retourner avec le dossier complet. Aucune commande ne sera prise en compte le jour même.
Merci de joindre au bon de commande le chèque correspondant à la commande, dissociant celui des inscriptions.

10.3 POUR LE PUBLIC :

L'ouverture des portes se fera à 19h00 Vendredi 26 avril, à 17H samedi 27 avril et à 13h00 le dimanche 28 avril 2019.

L'accès à la salle ne sera pas autorisé au public avant l'ouverture officielle du spectacle (environ 10 minutes avant le début du concours), même si les places ont déjà été réservées et payées.
Aucun remboursement ne sera effectué.

Vous serez accueillis dans la salle de spectacle du Pasino Saint-Amand, disposant de plus de 1200 places. Nous vous demanderons de bien vouloir respecter les locaux qui nous sont précieusement confiés.

! Attention ! POUR TOUS :
Il est important que le silence et la discrétion soient respectés en salle comme en coulisse pendant les chorégraphies ! Aucune nuisance ne sera tolérée : disqualification immédiate pour les danseurs ne respectant pas cette consigne !
Interdiction de trompettes …

ARTICLE 11 : RESPONSABILITES

La participation au concours Festiv'Dance implique l'acceptation sans condition du présent règlement. Tout danseur ne respectant ce règlement sera disqualifié.

En signant, vous vous engagez également à être pris en photo et vidéo, ainsi qu'à être diffusé sur le site internet du concours.

L'organisateur ne prend en charge aucun frais (transport, hébergement…).

La responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée pour aucun préjudice corporel ou matériel causé à toute personne, participant ou accompagnateur, tant au cours du spectacle qu'à l'occasion du déplacement permettant de s'y rendre.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol (bijoux, argent, téléphone, vêtements…).